

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2021

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **11 mars**, à **14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

23 février 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

11 mars 2021

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Suppléant : Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Alain GOUTX a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°15.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Finances – Budget Principal –
Affectation du résultat 2020**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Corinne GARCIA a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable, et le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de l'exercice 2019,

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2020, rappelés ci-dessous :

.../...

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	:	2 619 217,38 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	:	2 550 222,58 €
Résultat d'exercice 2020	:	- 68 994,80 €
Résultats antérieurs reportés	:	+ 516 721,91 €
Résultat de clôture	:	+ 447 727,11 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	:	23 117,00 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	:	101 537,92 €
Résultat d'exercice 2020	:	+ 78 420,92 €
Résultats antérieurs reportés	:	+ 1 480 823,84 €
Résultat de clôture	:	+ 1 559 244,76 €
Résultat global de clôture 2020	:	+ 2 006 971,87 €
Solde des restes à réaliser	:	- 43 671,81 €

Proposition

1/ S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 447 727,11 €

Il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 447 727,11 €.

2/ S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 559 244,76 €,

Il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 559 244,76 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

.../...

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18 mars 2021
Exécutoire le : 18 mars 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 mars 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE

